

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2145

Edition du  
12 décembre 2016

DANS CE NUMÉRO

---

**RIE III: le pari stupide de la sous-enchère fiscale** (Jean-Daniel Delley)  
Quatrième volet de notre série sur la réforme de l'imposition des entreprises

**Statistique des ménages: reflet des évolutions sociales** (Jacques Guyaz)  
Le temps long des permanences et changements dans les modes de vie

**Scandale financier au Mozambique: le rôle opaque de Credit Suisse** (contrepoint)  
Lettre ouverte à la Direction générale de Credit Suisse

**Invitation à l'éthique de la migration: l'étrange salle d'attente** (Johan Rochel)  
Une expérience de pensée philosophique inspirée de John Rawls

**Expresso**

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

# RIE III: le pari stupide de la sous-enchère fiscale

Quatrième volet de notre série sur la réforme de l'imposition des entreprises

Jean-Daniel Delley - 12 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30584>

La suppression des privilèges fiscaux accordés par les cantons aux entreprises à statut spécial – celles dont les bénéfices ne résultent pas ou peu de leurs activités en Suisse – n'est contestée par personne (DP [2142](#), [2143](#), [2144](#)). Notre pays ne fait que se conformer aux standards internationaux.

Mais la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) ne se limite pas à cette mise en conformité. Elle prévoit une baisse généralisée et importante de la taxation des bénéfiques. Il en résultera des pertes fiscales considérables, même si on ne peut encore les chiffrer avec précision, qui justifieront des programmes d'économies douloureux.

## Un projet déséquilibré

L'exercice RIE III aurait exigé du législateur qu'il fit preuve d'un sens aigu de l'équilibre. Comment concevoir une réforme qui tout à la fois ne pousse pas les entreprises jusqu'ici privilégiées à s'exiler sous des cieus fiscaux plus cléments et ne réduise pas les recettes publiques? Car ces entreprises fournissent à la Confédération près de la moitié de l'impôt sur le bénéfice de toutes les sociétés et aux cantons 2,1 milliards de francs, dont 1,1 pour les seuls Zoug, Bâle-Ville, Vaud et Genève.

Or le Conseil fédéral et plus

encore le Parlement ont d'emblée fait le choix du déséquilibre: d'une part réduire au maximum la taxation des entreprises et d'autre part refuser les recettes nouvelles qui auraient pu compenser les pertes fiscales ainsi programmées. Au chapitre des recettes compensatoires, le Parlement n'a rien voulu savoir d'une taxation des gains en capital ni d'un relèvement de l'imposition partielle des dividendes. Deux mesures pleinement justifiées puisque l'allègement de l'impôt sur le bénéfice profitera aux actionnaires.

## Feu vert à la concurrence intercantonale

Pareille sollicitude était-elle indispensable pour préserver l'attractivité du «*site entrepreneurial suisse*»? Assurément pas si le Conseil fédéral avait élaboré son projet sur la base d'un scénario plus réaliste.

Tout d'abord, en comparaison internationale, la Suisse figure dans le peloton de tête des pays à faible imposition des entreprises ([Message du Conseil fédéral](#), p. 4685). La taxation du bénéfice est à la baisse depuis plusieurs années. Et rares sont les pays développés où les multinationales, même imposées dorénavant au taux normal actuel, pourraient

trouver des conditions plus favorables.

En réalité, le tourisme fiscal va se pratiquer à l'intérieur des frontières helvétiques, encouragé par la concurrence à laquelle se livrent les cantons. Une concurrence généreusement soutenue par la Confédération: leur part à l'impôt fédéral direct passera de 17 à 21,2%. Une manne explicitement prévue pour permettre aux cantons d'abaisser leur taux d'imposition des bénéfiques.

Un seul exemple suffit à illustrer cette course au moins-disant fiscal. Le Valais n'abrite pratiquement pas de sociétés à statut spécial. Ses ressources fiscales ne souffriraient donc que marginalement de leur départ. Pourtant le canton prévoit de réduire son taux de 21,7 à 15,6%, courant derrière Genève (13,5%) et Vaud (13,8%). Et le grand argentier genevois Dal Busco ne [s'en cache pas](#): Vaud est notre principal concurrent.

## Des prémisses erronées pour une taxation trop légère

La campagne en faveur de la RIE III insiste sur l'impérieuse nécessité d'éviter l'exode d'entreprises que nous avons jusqu'à présent cajolées fiscalement. Des entreprises pourvoyeuses d'emplois et de

ressources pour les collectivités publiques. Plus l'exode est perçu comme menaçant, plus il paraît justifié d'alléger la pression fiscale sur ces entreprises. C'est bien ce scénario qu'a joué le Conseil fédéral et qu'a surjoué après lui le Parlement ([DP 2143](#)). Ce [scénario](#), concocté par l'Administration fédérale des contributions (AFC), implique que la plupart des cantons abaissent leur taux à 13%, car si ce taux se situait aux alentours de 20%, toutes les entreprises quitteraient la Suisse.

Nombre d'études contredisent cette hypothèse pessimiste. En particulier, les professeurs Brülhart et Schmidheiny [contestent](#) la nécessité d'une baisse généralisée.

L'introduction de la déduction sur les revenus de la propriété intellectuelle (*patent box*) devrait suffire à retenir les entreprises. Seuls Genève et Vaud, qui abritent de nombreuses sociétés peu concernées par les produits de licence, seraient justifiés à abaisser leur taux normal. [L'analyse des bureaux B,B,B et Mundi Consulting](#) montre que même le transfert à l'étranger de la moitié des bénéfices imposables se solderait encore par une augmentation des recettes fiscales en Suisse.

Malgré les incertitudes liées au comportement des entreprises face à la suppression de la taxation privilégiée, il apparaît que l'AFC a fait le choix du pire et du moins plausible des scénarios.

## Baisse des recettes et économies budgétaires

Ce scénario du pire va provoquer un manque à gagner fiscal considérable. Alors que tous les cantons n'ont pas encore communiqué leurs prévisions, [les pertes](#) de la Confédération et des cantons dépassent déjà les 3 milliards de francs. C'est payer cher une attractivité dont on espère qu'elle compensera à terme les coûts immédiats.

Car la facture se traduira non pas tant par des augmentations d'impôt pour les personnes physiques que par des programmes d'économies budgétaires, programmes qui d'ailleurs ont déjà débuté, aussi bien au niveau fédéral que dans les cantons et les villes.

## Statistique des ménages: reflet des évolutions sociales

Le temps long des permanences et changements dans les modes de vie

---

Jacques Guyaz - 06 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30542>

Certaines statistiques mesurent des situations instantanées qui peuvent évoluer très vite et qu'il est facile de comparer avec un état antérieur, ainsi du chômage ou de la valeur du franc. D'autres chiffres prennent leur sens dans le temps long, voire très long, ainsi de la [composition des ménages](#) qui mesure des évolutions très lentes correspondant à de profonds changements sociaux.

En 1930, 53% des ménages en Suisse sont composés d'au moins cinq personnes. Le taux de natalité reste élevé, plusieurs générations cohabitent sous le même toit, surtout à la campagne où réside une population agricole importante. Du personnel de maison vit encore à demeure au domicile de leurs employeurs appartenant aux milieux aisés. En 1970, ce taux tombe à 30% et diminue encore de moitié à 15% en 1990 pour

rester stable depuis 25 ans.

Ces chiffres apparemment abstraits reflètent les changements sociaux à long terme. Bien sûr, le métier de paysan existe toujours mais le monde rural et sa démographie ont disparu. Le personnel de maison à demeure est un privilège des - très - riches, les générations ne cohabitent plus guère et le taux de natalité a dégringolé.

Un effectif étonnamment stable reste celui des ménages de quatre personnes: 19% en 1930, 23% en 1970... et toujours 23% en 2015. Le modèle de «*papa, maman et leurs deux enfants*» que l'on retrouve sur les affiches ou les films publicitaires pour vendre de l'eau minérale ou de la lessive reste une valeur sûre. Mais il s'applique logiquement à la tranche d'âge des parents qui ont des enfants à la maison. Il est probable que ce chiffre variera très peu dans les prochaines décennies. Il en va d'ailleurs de même de l'évolution des ménages de trois personnes dont l'effectif est également resté très stable, passant tout juste de 16% en 1930 à 18% en 2015.

Des variations par contre considérables s'observent du

côté des «*petits ménages*» d'une ou deux personnes. La part des ménages de deux personnes triple presque entre 1930 et 1990, augmentant de 10% à 27%, avant de passer à un rythme de croissance beaucoup plus modéré qui amène à 29% en 2015. Les personnes vivant seules représentent 2% des ménages en 1930, puis 7% en 1970 avant de doubler à 14% en vingt ans. Depuis l'an 2000, la proportion reste stable, à 16%, soit un ménage sur six.

Quelles conclusions tirer de ces chiffres? Il est d'usage de parler de la révolution des années 60 dans les mœurs, les modes de vie, la musique, et l'élévation générale du niveau de vie avec l'électroménager qui se répand partout. Il faut y ajouter l'allongement de la

durée de vie en bonne santé.

Pour vivre seul, l'arrivée du four à micro-ondes, des produits surgelés et des machines à laver a été un préalable presque indispensable. Le désir d'autonomie et l'évolution des techniques se sont renforcés mutuellement, mais trente ans ont été nécessaires pour déboucher autour de 1990 sur une nouvelle stabilité dans la taille des ménages. Aujourd'hui, nous vivons toujours dans cette continuité.

La nouvelle révolution que nous connaissons désormais avec les réseaux sociaux et la virtualisation du monde conduira-t-elle à d'autres changements dans la structure des ménages? Réponse peut-être dans trente ans.

## Scandale financier au Mozambique: le rôle opaque de Credit Suisse

Lettre ouverte à la Direction générale de Credit Suisse

*contrepoint - 08 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30553>*

*En 2013, Credit Suisse (CS) à Londres a octroyé, en coopération avec la banque russe VTB de Londres, des crédits de plus de deux milliards de dollars au Mozambique, avec des conséquences catastrophiques pour ce pays en voie de développement. Le CS a participé à l'octroi de 1,04 Mrd \$ sous la forme de deux crédits*

*qui ont été vraisemblablement en partie utilisés pour des achats d'armes. Il a de fait autorisé le gouvernement du Mozambique à ne pas soumettre l'octroi des garanties correspondantes à l'aval du Parlement, contrairement aux exigences constitutionnelles. Or ces garanties étatiques ont conduit le Mozambique à l'insolvabilité.*

*D'après ce que l'on sait des développements de cette affaire, l'on peut avoir des doutes sérieux sur l'exercice par la banque de ses obligations de surveillance (Due Diligence). De son côté, le CS affirme que «la responsabilité d'entreprise et la responsabilité publique sont dans [son] ADN», comme il le répète dans une pleine page de*

*publicité parue le 21 novembre 2016 dans Le Temps, la NZZ, le Tages-Anzeiger et Der Bund. Nous demandons à Credit Suisse de concrétiser cette affirmation dans les faits.*

Les crédits en cause ont été alloués par le CS à une entreprise de pêche (Ematum, 500 Mio \$) ainsi qu'à une société (Proindicus, 504 Mio \$) active dans la protection des côtes, derrière lesquelles se cachent les services secrets. Puis ils ont été transférés à un conglomérat d'entreprises sis à Abu Dhabi, dont fait partie un chantier naval de Cherbourg, en vue d'y construire une flotte de pêche ainsi que des bateaux rapides et de patrouille. Lesdits crédits, ainsi que deux autres octroyés par d'autres banques, ont bénéficié de la garantie de l'Etat, sans décision du Parlement, contrairement aux exigences de la Constitution du Mozambique.

Ni l'opinion publique nationale et internationale, ni le Fonds monétaire international, ni la Banque mondiale n'ont eu connaissance de ces trois crédits pour la somme de 1,4 Mrd \$. L'argent a servi à financer des affaires non transparentes; 900 Mio \$ ont disparu. Il y a de forts soupçons qu'ils ont été utilisés pour des achats de matériel de guerre.

Les faits remontent à la période où s'enflammait le conflit armé entre les deux partis du Frelimo et du Renamo qui s'est ensuite intensifié et a provoqué l'exil de milliers de personnes, qui ont cherché

refuge dans les pays voisins. En avril 2016, peu après la conversion partielle des dettes du Mozambique, les crédits précités sont découverts. Immédiatement, le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement suspendent leurs paiements au Mozambique et 14 Etats occidentaux (dont la Suisse) gèlent leur aide. Pour le Mozambique, qui compte parmi les pays les plus pauvres de la planète, les crédits litigieux ont entraîné une augmentation de sa dette de 20%. Elle atteint actuellement 93% du PNB et son service se monte à 800 Mio \$ par an. Le 25 octobre dernier, le pays se déclare insolvable («*debt distress*»).

En date du 4 novembre, le Mozambique se met d'accord avec le FMI pour mener une procédure d'audit et en livrer les résultats dans les 90 jours. De son côté, la Finma enquête depuis sept mois sur le rôle de Credit Suisse.

*L'opinion publique est très mal informée, bien que le Mozambique soit un pays prioritaire pour la coopération suisse d'aide au développement. Le silence obstiné du CS au sujet de ce scandale n'est pas de nature à inspirer confiance. Nous demandons à la banque et à la Finma d'appuyer énergiquement la procédure d'audit et de faire connaître dans les meilleurs délais les mesures préconisées pour minimiser les dégâts liés à toute cette affaire.*

## **Nous considérons les questions suivantes comme particulièrement urgentes à traiter**

1) Les crédits ont été alloués à des sociétés qui sont contrôlées par les services secrets et le ministère de la défense. Au Mozambique même, les médias critiques du régime en déduisent que les crédits ont été utilisés, en grande partie, pour des achats d'équipements militaires. Un premier soupçon était déjà apparu en novembre 2013, au moment où s'intensifiaient les affrontements armés entre le Frelimo et le Renamo.

### **Question: Credit Suisse a-t-il lié l'octroi de ses crédits à des affectations précises qui excluent l'acquisition d'armement?**

2) Les crédits de 500 millions de dollars accordés par le CS de Londres en faveur d'Ematum ont été augmentés pour un montant de 350 millions par la banque russe VTB. La firme Ematum a transféré immédiatement en deux tranches la totalité de ce montant - déduction faite de 13,7 Mio \$ au titre de frais bancaires - à l'entreprise d'Abu Dhabi qui possède les chantiers navals. Il n'est pas d'usage que des sommes aussi importantes soient payées intégralement avant que la marchandise achetée ne soit examinée pour vérifier sa conformité en tous points avec la commande. En effet, après le premier acompte, il doit être possible d'interrompre les versements, si l'on observe que la cadence

ou la qualité de la production ne correspondent pas aux spécifications convenues. En l'occurrence, une fois livrée, la flotte de pêche s'est rapidement révélée inapte au service attendu.

**Question: Quelles sont les conditions fixées par Credit Suisse dans le contrat de prêt à Ematum et pour quelle utilisation le crédit supplémentaire de 350 Mio \$ a-t-il été octroyé?**

3) Pour pouvoir assurer le crédit octroyé au Mozambique contre tout défaut de paiement, le CS de Londres a exigé une garantie de l'Etat. Le ministre des finances du gouvernement Guebuza a signé cette garantie, sans pour autant consulter le Parlement, contrairement à l'obligation inscrite dans la Constitution. Le CS s'est ainsi rendu complice de son partenaire qui n'a pas respecté le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs. Il a ainsi pris le risque de porter atteinte au principe de fidélité et de bonne foi et de se faire reprocher de conclure des affaires au détriment de la population du Mozambique.

**Question: Comment se fait-il que Credit Suisse ne se soit pas assuré que le Parlement avait bien autorisé le gouvernement à donner la garantie de l'Etat et n'ait pas veillé à ce que le Mozambique puisse le cas échéant assumer la garantie pour un crédit d'une telle importance?**

4) Au total, les crédits octroyés

au Mozambique ont atteint 1,4 milliard de dollars. Leur existence a été dissimulée à l'opinion publique, au Parlement et à la Banque centrale ainsi qu'au FMI, à la Banque mondiale et aux prêteurs internationaux. Jusqu'en mars 2016, date à laquelle le crédit alloué à Ematum a été renégocié et rééchelonné, Nyusi, le ministre des finances du Mozambique, a toujours prétendu qu'il n'existait pas de crédits secrets. Du coup, les créanciers ont été privés d'une information de la plus haute importance. Quelques jours plus tard, le *Wall Street Journal* découvrait l'existence de ces crédits dissimulés.

**Question: Pourquoi Credit Suisse n'a-t-il rien entrepris contre ce jeu de cache-cache?**

5) Le Mozambique étant un pays de concentration de l'aide suisse, la coopération au développement (DDC et Seco) accorde beaucoup de poids aux exigences de «bonne gouvernance, de réformes institutionnelles et de renforcement des droits en faveur de la population» (Réponse du Conseil fédéral du 9 novembre 2016 à l'interpellation déposée par le conseiller national Carlo Sommaruga le 28 septembre 2016). Le contrat du CS avec les firmes Ematum et Proindicus ainsi que les modalités de sa conclusion vont à l'encontre de ces objectifs.

**Question: Comment Credit Suisse, en sa qualité de**

**banque suisse, peut-il justifier une telle pratique contraire aux exigences de la coopération suisse au développement?**

6) La [Jubilee Debt Campaign](#) britannique ainsi que l'association allemande [Erlassjahr.de](#) ont appelé le CS et la VTB, tous deux à Londres, à annuler les dettes du Mozambique liées aux trois crédits en question. Mais voilà, dans le cas Ematum, le CS a déjà transformé ses créances en papiers-valeurs qu'il a vendus; dans le cas Proindicus, il les a de toute évidence subdivisées et vendues séparément. Par conséquent, le CS devrait, en cas d'annulation des dettes, indemniser tous les repreneurs de ses propres créances. Une telle opération ne dégagera pas le CS - ni d'ailleurs la VTB - de l'obligation d'assumer sa part de responsabilité à l'égard du Mozambique.

**Question: Comment Credit Suisse envisage-t-il d'assumer sa responsabilité à l'égard du Mozambique (et de ses propres créanciers) pour régler les dommages causés?**

*Lettre ouverte lancée par le [Conseil pour la politique économique et sociale](#) (contrepoint); elle est [publiée sur son site](#), accompagnée de la liste des signataires, ainsi que dans la *WochenZeitung* du jeudi 8 décembre 2016 (édition papier) et sur [Domaine Public](#) pour la version française. Contrepoint est une association politiquement et*

financièrement indépendante, composée de chercheurs et enseignants dans les facultés des sciences économiques et sociales des Hautes Ecoles

suisse.

Deux documents complémentaires concernant ce dossier peuvent être consultés sur [contrepoint](#).

Recherche: Thomas Kesselring.  
Rédaction: Thomas Kesselring & Peter Ulrich. Traduction française: DP.

## Invitation à l'éthique de la migration: l'étrange salle d'attente

Une expérience de pensée philosophique inspirée de John Rawls

Johan Rochel - 07 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30547>

Imaginez que chacun d'entre nous, avant sa naissance, se retrouve dans une sorte de salle d'attente. Cette salle est remplie de petits êtres humains qui vont entamer leur parcours terrestre. Ils sont physiquement à l'état de futurs nouveau-nés, mais possèdent déjà la pleine maîtrise de leur cerveau d'adulte et de leur capacité d'expression.

Spécificité de cette salle d'attente, nous ignorons les contours de notre vie terrestre à venir. Nous n'avons ainsi aucune information sur le pays, le passeport, le type de famille ou même les talents et compétences que nous recevrons. L'imagination de chacun pourra donner forme à cette salle d'attente d'un genre troublant. Chez moi, elle ressemble au sas d'un avion avant un saut en parachute: la porte s'ouvre, et nous sautons dans l'inconnu (ou tombons, c'est selon). Sans savoir quelle région survole l'avion, sans connaître la qualité du parachute et l'accueil que nous réserveront les habitants.

Cette salle d'attente nous offre de parfaites conditions-cadres pour poser le défi éthique de la politique migratoire: à quoi ressembleraient des règles idéales pour organiser la migration à l'échelle du monde?

Cette expérience de pensée proposée par le philosophe canadien [Joseph Carens](#), s'inspirant lui-même du philosophe [John Rawls](#) et de sa «*position originelle*», a le mérite de nous forcer à nous interroger sur une réalité que nous estimons souvent «*normale*» et «*naturelle*». Les prérogatives «*souveraines*» de l'Etat en matière de migration et les contraintes placées sur la mobilité internationale des individus sont fortement imprégnées de cette idée de normalité. Il semble être dans l'ordre des choses que la migration soit *a priori* prohibée, et seulement dans certains cas autorisée.

L'expérience de Carens repose sur l'importance de l'idéal d'égalité. Les futurs nouveau-

nés sont placés dans une situation d'égalité radicale. Mais l'expérience ne se contente pas de rappeler que l'égalité morale est un présupposé fondamental de la légitimité politique. Le génie des expériences proposées par Rawls et Carens consiste à donner force d'obligation à cette égalité grâce au mécanisme de «*voile d'ignorance*».

Sans information sur sa situation personnelle et son futur, chacun n'a d'autre choix que de se considérer comme égal aux autres. Nous n'abordons pas la question de la mobilité comme des Suisses ou des Européens, mais comme des Nigériens, des Chinois, ou des Péruviens *en puissance*. Nous faisons l'expérience d'une transcendance politique, attirés loin de nos réflexes habituels par le champ gravitationnel de l'idéal d'égalité.

Une première conclusion s'impose rapidement: le système actuel n'est pas satisfaisant. Le lieu de

naissance et la couleur du passeport déterminent largement la qualité de vie – en bien, comme en mal. Donnez-vous la peine de bien naître et vous serez heureux. Pour les autres, vous serez enfermés dans une malédiction économique, socioculturelle, mais surtout géographique. Sans savoir dans quel pays ils viendront au monde, la majorité des nouveau-nés estime ce système beaucoup trop risqué: ils ne sont pas prêts à jouer leur vie à la roulette russe de la migration.

Outre le constat d'un système injuste bloquant les gens dans une situation souvent inacceptable, l'expérience de la salle d'attente nous conduit à revoir l'importance donnée à la liberté de migrer. De manière générale, cette liberté permettrait d'échapper à la malédiction d'une mauvaise naissance et donnerait à chacun un instrument important afin de réaliser ses objectifs de vie. En d'autres mots, placés dans la situation des nouveau-nés, nous serions rassurés de pouvoir user de cette liberté une fois arrivés sur terre. C'est particulièrement vrai pour les personnes fuyant une persécution ou un danger. Leur liberté et leurs droits les plus fondamentaux sont directement menacés et la migration représente souvent la dernière chance pour sauver leur peau. A ce titre, en redessinant le système de migration internationale, une place prépondérante doit être réservée à une voie d'urgence capable d'apporter une réponse

efficace et circonstanciée aux menaces les plus aiguës.

Mais même pour ceux qui ne fuient pas une menace immédiate, la liberté de migrer reste un instrument essentiel d'émancipation et de réalisation des objectifs de vie. En permettant d'aller mettre ses compétences au service du plus offrant, de rejoindre les êtres aimés et de vivre dans un environnement culturel spécifique, cette liberté de migrer est un élément essentiel de notre capacité à mener la vie que nous souhaitons.

Imaginons que notre existence soit limitée à une seule région de notre pays (un canton), ne serions-nous pas une sorte de prisonnier, sans aucun droit d'aller chercher du travail ou de vivre en famille par-delà ces frontières régionales? Quelle est la spécificité qui justifie que les frontières *nationales* soient traitées si différemment?

L'expérience de la salle d'attente nous permet d'esquisser une réponse. Une fois devenus adultes, les nouveau-nés seront eux aussi les citoyens des différents pays. Ils savent qu'un système qui conduirait à l'effondrement des structures de solidarité nationales ou régionales ne peut être souhaitable. Le défi apparaît donc dans la conciliation de ces deux facettes de la liberté, celle de choisir librement sa vie (et donc de migrer) et celle de décider collectivement du futur d'une communauté politique.

La réponse passe par un effort de cohérence. Tous les

individus qui participent au projet de société (les citoyens *et* les résidents) devraient avoir un droit de co-décider des grandes orientations politiques de leur communauté. Cette liberté n'est pas sans limites, car elle ne peut se concevoir que dans le contexte des libertés de tous les autres et d'un présupposé d'égalité. Notre engagement pour notre liberté comprend donc nécessairement un engagement pour la liberté des autres.

Les citoyens attachés à l'idée de liberté doivent développer une culture de la justification. Concrètement, toute limitation des libertés, notamment une interdiction de migrer, devrait être justifiable et justifiée. La situation initiale décrite plus haut s'inverse donc: par défaut, la migration devrait être autorisée. Elle pourrait être interdite si des intérêts légitimes le justifient. La communauté politique de destination devra ainsi être à même de démontrer qu'un migrant potentiel représente un danger ou une menace pour les intérêts légitimes du pays.

Ce critère des «*intérêts légitimes*» offre au débat public une structure bienvenue. Un effondrement des systèmes de solidarité ou un chômage endémique pourrait passer ce critère de légitimité. Le simple ressenti ou la peur d'une société en changement ne fonde pas une base suffisamment solide pour limiter la liberté d'autrui.

Cette culture de la justification répond de la logique de la



société libre. Sur ce point, la migration est peut-être la meilleure question pour préfigurer les défis éthiques du monde à venir. Elle est à l'avant-poste de la prise de conscience du fait que tous les individus qui peuplent la planète sont des êtres moralement pertinents pour notre prise de décision. Le défi

politique consiste à concrétiser la meilleure façon de les prendre en compte.

L'immigration donne un visage et une réalité tangible à cette éthique globale. A nous de reconnaître ces visages comme des porteurs de libertés et d'avancer vers une politique

migratoire plus cohérente, plus juste et source d'une plus grande prospérité pour nous toutes et tous.

*Johan Rochel est l'auteur de la première introduction francophone à l'éthique de l'immigration, [Repenser l'immigration: une boussole éthique](#).*

## Expresso

### A Fribourg, plus de riches et plus de pauvres

Les statistiques fiscales du canton de Fribourg pour [2014](#) viennent de paraître. En une année, le nombre des millionnaires a passé de 4'045 à 4'398, en augmentation de 8,7%. Une forte augmentation qui concerne également les revenus en dessous de 50'000 francs par an: un peu plus de 10%. En chiffres absolus, de 85'345 à 93'992 contribuables. L'augmentation est plus modeste pour les revenus entre 50 et 100'000 francs: de 51'207 à 53'025 contribuables soit +3,5%. Entre 100'000 et un million de francs, la croissance se monte à 4,5%, de 13'178 à 13'773 contribuables. | *Charlotte Robert - 11.12.2016*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **RIE III: le pari stupide de la sous-enchère fiscale**

<http://www.domainepublic.ch/articles/30312>

<http://www.domainepublic.ch/articles/30367>

<http://www.domainepublic.ch/articles/30508>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2015/4613.pdf>

<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Serge-Dal-Busco-Voila-comment-nous-allons-negocier-RIE-III/story/28564546>

<http://www.domainepublic.ch/articles/30367>

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/36632.pdf>

<http://dievolkswirtschaft.ch/fr/2014/11/faut-il-alleger-lineairement-la-fiscalite-des-entreprises/>

[http://www.roger-nordmann.ch/articles/2014.02.20\\_BSS\\_Mundi\\_USR\\_III\\_Schlussbericht.pdf](http://www.roger-nordmann.ch/articles/2014.02.20_BSS_Mundi_USR_III_Schlussbericht.pdf)

<http://www.uss.ch/themes/economie/finances-et-fiscalite/article/details/pertes-fiscales-de-la-rie-iii-la-barre-d-es-3-milliards-desormais-atteinte/>

### **Statistique des ménages: reflet des évolutions sociales**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/bevoelkerung/stand-entwicklung/haushalte.html>

### **Scandale financier au Mozambique: le rôle opaque de Credit Suisse**

<http://jubileedebt.org.uk/>

<http://erlassjahr.de/>

<http://rat-kontrapunkt.ch.univers.ch-meta.net/a-propos-de-contrepoint/>

<http://www.rat-kontrapunkt.ch/neu/kreditskandal-in-mosambik-die-intransparente-rolle-der-credit-suisse/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/30553>

<http://www.rat-kontrapunkt.ch/kategorie/wirtschaft/>

### **Invitation à l'éthique de la migration: l'étrange salle d'attente**

[https://en.wikipedia.org/wiki/Joseph\\_Carens](https://en.wikipedia.org/wiki/Joseph_Carens)

[https://www.google.co.uk/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiLsd-nsuLQAhWLIaKHVTDCX0QFggBMAA&url=https%3A%2F%2Ffr.wikipedia.org%2Fwiki%2FJohn\\_Rawls&usg=AFQjCNFhv-2I8uRA4xM4aLENXcdAm-bpkg&sig2=1nLz-ozKq11kRXBe6dgcBQ&bvm=bv.140496471,d.bGg](https://www.google.co.uk/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiLsd-nsuLQAhWLIaKHVTDCX0QFggBMAA&url=https%3A%2F%2Ffr.wikipedia.org%2Fwiki%2FJohn_Rawls&usg=AFQjCNFhv-2I8uRA4xM4aLENXcdAm-bpkg&sig2=1nLz-ozKq11kRXBe6dgcBQ&bvm=bv.140496471,d.bGg)

<http://www.ppur.org/produit/810/9782889151769/Repenser%20limmigration%20>

### **Espresso**

[http://www.fr.ch/scc/files/pdf89/statistique\\_fiscale\\_2014.pdf](http://www.fr.ch/scc/files/pdf89/statistique_fiscale_2014.pdf)